



Association **P**our l'**A**ccueil & le **T**ravail des **P**ersonnes **H**andicapées

RAPPORT D'ACTIVITE

2023

SAVS Lavilledieu - Coucouron

**Siège
administratif**

310, chemin des Roquelles
07170 LAVILLEDIEU
Tél / Fax : 04.75.94.74.63

S. A. V. S.

Lavilledieu

310 chemin des roquelles
07170 Lavilledieu

S. A. V. S.

Coucouron

Le Plot de la Laonne
07470 COUCOURON
Tél : 04.66.46.37.89

Service

d' Accompagnement

à la Vie

Sociale



SOMMAIRE

Introduction

I-LE PUBLIC	
1/ Profil des usagers.....	
2/ Type de handicap	
3/ Domiciliation des usagers.....	
4/ Situation familiale et lieu de vie	
5/ Situation professionnelle et ressources des usagers	
II - LES MOYENS.....	
1 / Le personnel.....	
2 / Les locaux.....	
3 / Les supports/outils	
4 / Les rencontres SAVS	
5/ Les partenaires.....	
III - L'ACCOMPAGNEMENT	
1/ Les interventions.....	
a/Les visites à domicile	
b/Les rendez-vous.....	
c/Les accompagnements	
d/Autres types d'interventions	
2/ Les domaines d'accompagnement.....	
3/ Les actions collectives.....	

INTRODUCTION

Le service d'accompagnement a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap, issues du milieu ordinaire ou protégé, en situation de travail ou non. L'objectif est de favoriser leur autonomie de vie, les éducateurs interviennent dans le quotidien des personnes. Tous les domaines du quotidien peuvent être abordés : logement, santé, insertion professionnelle, mobilité, liens familiaux... Les besoins, les objectifs et les moyens mis en place sont détaillés pour chaque usager dans un projet personnalisé rédigé avec le bénéficiaire pour une durée d'un an.

La prise en charge en SAVS nécessite une orientation de la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la commission CDAPH et leur durée sont décidées après un avis technique basé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par le biais de l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au conseil départemental du domicile de secours. Depuis 2015, une nouvelle procédure est en place. Elle permet de disposer d'un délai d'un an pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale.

Les tableaux statistiques comptabilisent les données des deux sites, Lavilledieu et Coucouron.

Le premier SAVS de l' APATPH à ouvert à Lavilledieu avec une capacité de 15 places en 2008. En 2009, l'APATPH obtient 10 places de SAVS supplémentaires en lien avec l'ouverture de la Résidence Accueil « Montarem » à Coucouron. La demande d'ouverture des places sur le bassin a eu lieu fin 2009.

Le SAVS de Lavilledieu est situé sur le même site que le siège administratif de l'APATPH ainsi que l'ESAT des « persèdes ». Ce qui lui vaut une très bonne identification des partenaires.

L'antenne de Coucouron est aussi à proximité de l'ESAT qui accueille 14 travailleurs en situation de handicap, et de la Résidence Accueil qui compte 10 logements pour personnes fragiles, en situation de handicap psychique reconnu ou non par la MDPH.

Coucouron se situe en zone de montagne, rurale, la mobilité est une réelle difficulté sur ce secteur. Les partenaires locaux sont peu nombreux, seul des permanences sont assurées.

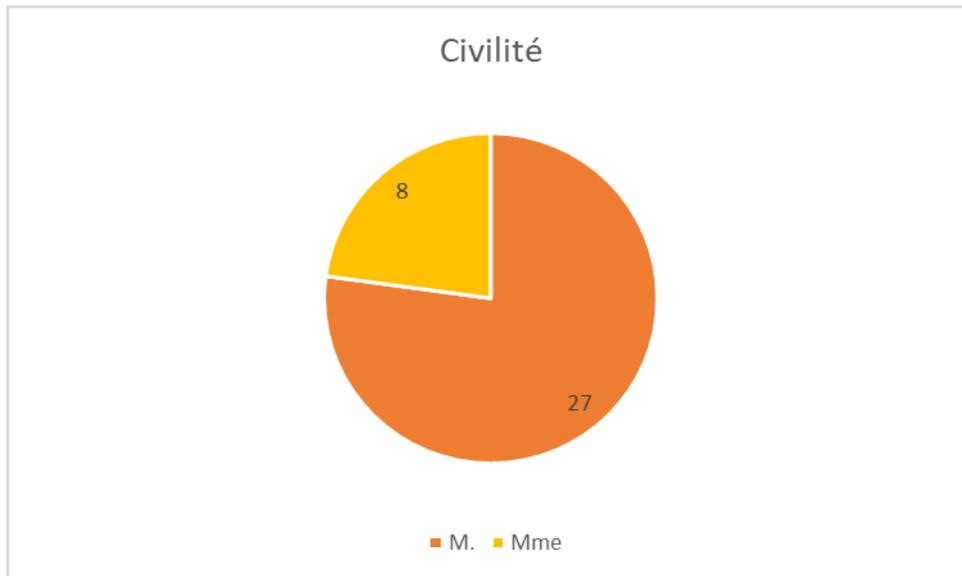
A ce jour le SAVS Lavilledieu-Coucouron dispose de 25 places financées par le Conseil Départemental et de 3 places supplémentaires sur le Groupement 07.

Sur l'année 2023 le SAVS affiche un taux d'occupation de 100 %.

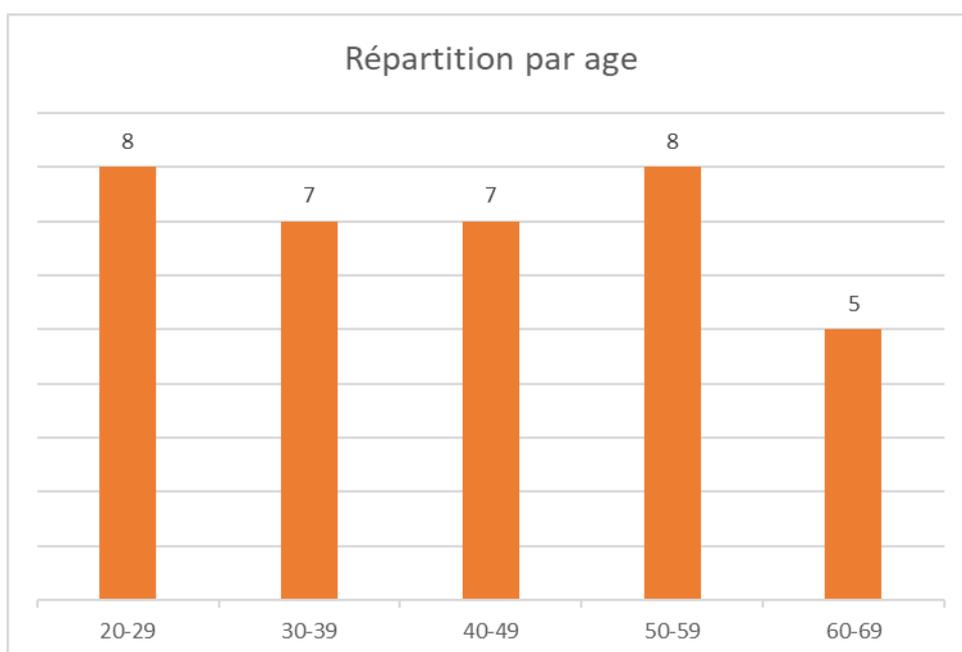
I- LE PUBLIC

Sur l'année 2023, le SAVS a accompagné 35 personnes.

1/ PROFIL DES USAGERS



En 2023 le service a accompagné 8 femmes et 27 hommes. Nous observons depuis l'ouverture du SAVS une majorité d'hommes accueillis.



Le SAVS n'ayant pas de limite d'âge, on observe une répartition plutôt homogène des différentes classes d'âges.

Le travail est toutefois différent en fonction de celles-ci.

Pour les plus jeunes, le travail de l'autonomie, la prise du premier logement, l'apprentissage des différentes démarches administratives, ainsi que les besoins de mobilité demande un travail quotidien, ponctué selon les démarches.

Après 60 ans, avec les conséquences qui peuvent être liées au handicap mais aussi à l'âge, il est plus difficile de maintenir l'autonomie.

En effet, nous observons en termes d'accompagnements, rendez-vous et de temps passé avec la personne une augmentation des besoins.

De plus, réfléchir à des solutions pour l'après logement, prend du temps parfois du fait des places peu nombreuses en établissement et délais d'attente pour y accéder.

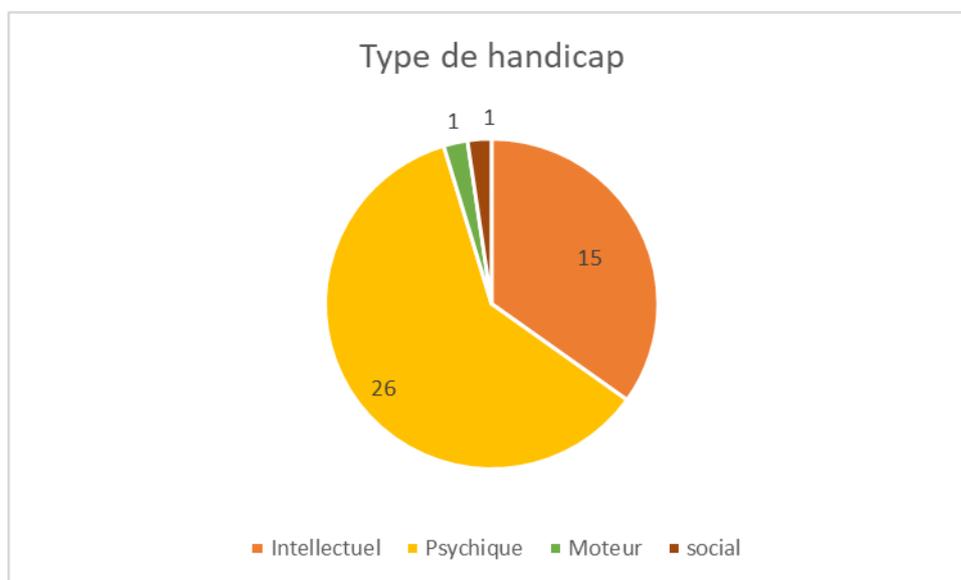
Sans la prise en charge SAVS, il serait difficile pour les personnes accompagnées vieillissantes de ne pas se mettre en danger, et de maintenir une qualité de vie acceptable.

En effet, les professionnelles passent beaucoup de temps à coordonner les différents services intervenants auprès de la personne : soins à domicile, cabinets infirmier, recherche de médecin traitant...

Les accompagnements auprès des professionnels de santé sont nécessaires notamment pour faciliter la prise en charge de la personne et sa compréhension.

L'accompagnement proposé n'est donc pas le même selon l'âge, en effet les plus jeunes accèdent à l'autonomie alors que pour les plus âgés, le SAVS permet le maintien de l'autonomie dans le quotidien.

2/TYPE DE HANDICAP



Parmi les personnes accompagnées, 26 souffrent d'handicap psychique souvent associé à une déficience intellectuelle.

Ce chiffre est en forte hausse depuis des années.

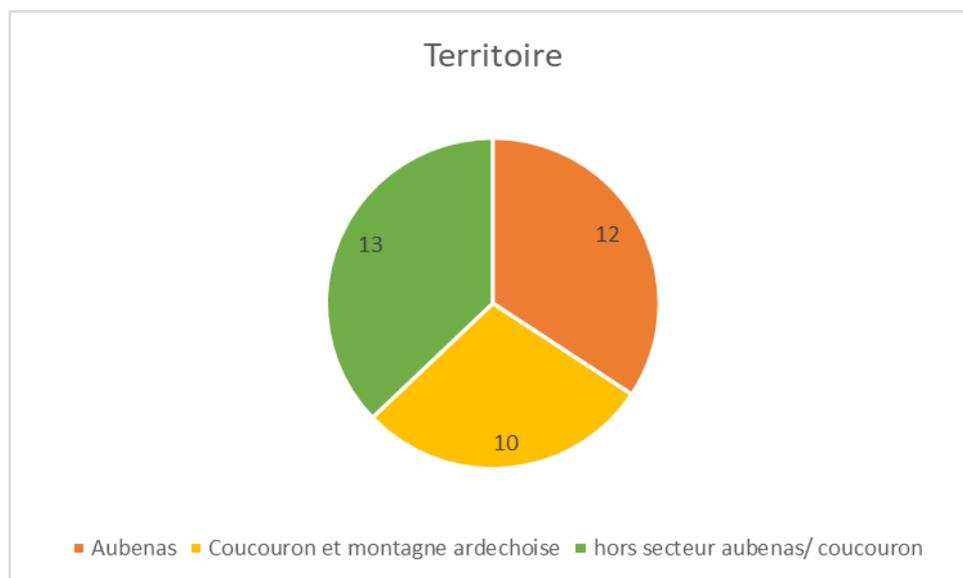
Pour certains, il est difficile de pouvoir travailler d'autres besoins tant que le fait de sortir du logement n'est pas possible pour eux. Il s'agit d'un frein dans l'accompagnement. Il est donc important pour les professionnelles de permettre à la personne de se sentir suffisamment en confiance pour aller vers l'extérieur. Cela peut-être pour des activités de loisirs dans un premier temps :

- réapprendre à sortir de chez soi,
- arriver à reprendre confiance pour le faire seul par la suite et ainsi de retisser du lien social.

Deux personnes suivies présentent des troubles moteurs sévères, mettant des limites à l'accompagnement SAVS que l'on peut proposer habituellement.

Allant de la simple recherche de partenaires santé (coordination médecin traitant, infirmière, aide a domicile...), ou plus spécifiquement développer des relais plus adaptés (ergothérapeute, spécialiste dans de grand hôpitaux) ou réorientation vers le samsah.

3/ DOMICILIATION DES USAGERS



Depuis l'ouverture, le SAVS intervient sur un très large territoire : allant du bassin Berg et Coiron, au plateau de Coucouron en passant par le grand bassin albenassien, le territoire Ardèche des sources et volcans et le pays Beaume-Drobie.

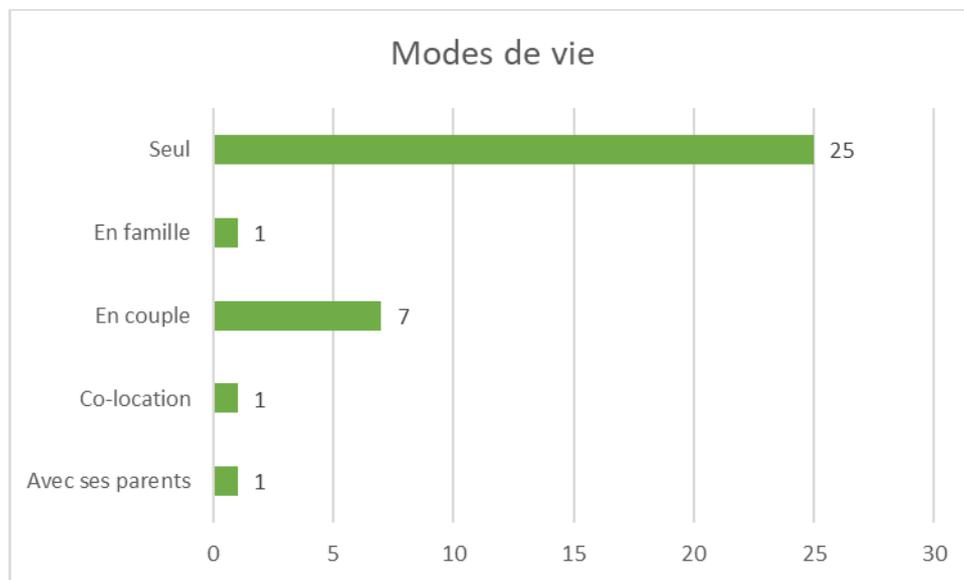
Dans une période de désertification des services publics, le SAVS vient répondre à des besoins sur des secteurs dit isolés.

Cependant, après une réflexion menée en équipe et un remaniement des secteurs géographiques des professionnelles, on peut noter en 2023 une baisse significative des kilomètres effectués pour le professionnel basé sur le secteur de Lavilledieu :

- 9441 km parcouru en 2023 contre 11578km en 2021

A contrario, les professionnelles qui interviennent sur le secteur de Coucouron/Aubenas conservent des temps de route toujours aussi importants. On compte environ 20000 km en moyenne pour les 2 autres professionnelles (Une professionnelle intervient seulement sur 3 situations sur le bassin albenassien).

4/ SITUATION FAMILIALE ET LIEU DE VIE



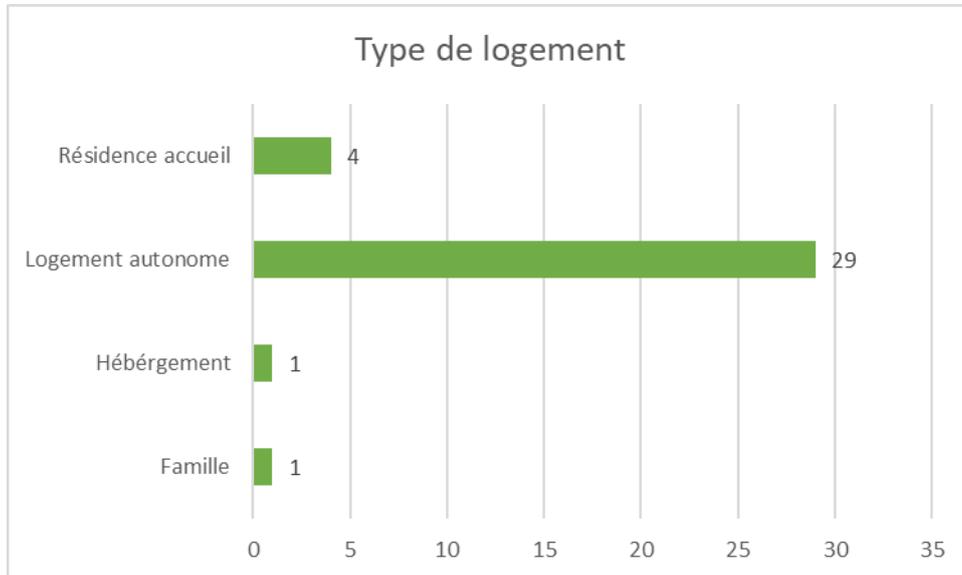
La majorité des personnes accueillies en SAVS vivent seules et n'ont pour bon nombre d'entre-elles aucune famille.

La plupart des usagers qui ont des enfants ne les ont pas en garde (7 sur 8). Ils sont pour la grande majorité placés par les services compétents ou en famille d'accueil.

Le travail de lien et de soutien à la parentalité est alors primordial.

Un maillage entre les professionnels intervenants auprès des enfants des personnes accompagnées vivant ou non au domicile familial est important. En effet, accompagner la personne dans sa parentalité, là où elle en est à l'instant de l'accompagnement doit se faire avec tous les partenaires.

Le but premier étant de permettre à la personne de garder le lien avec son enfant et de vivre au mieux sa parentalité en fonction de ses possibilités et accompagner la personne pour les soutenir dans les étapes du développement de leur enfant avec les partenaires de la petite enfance (crèche, ASE, PMI,...).



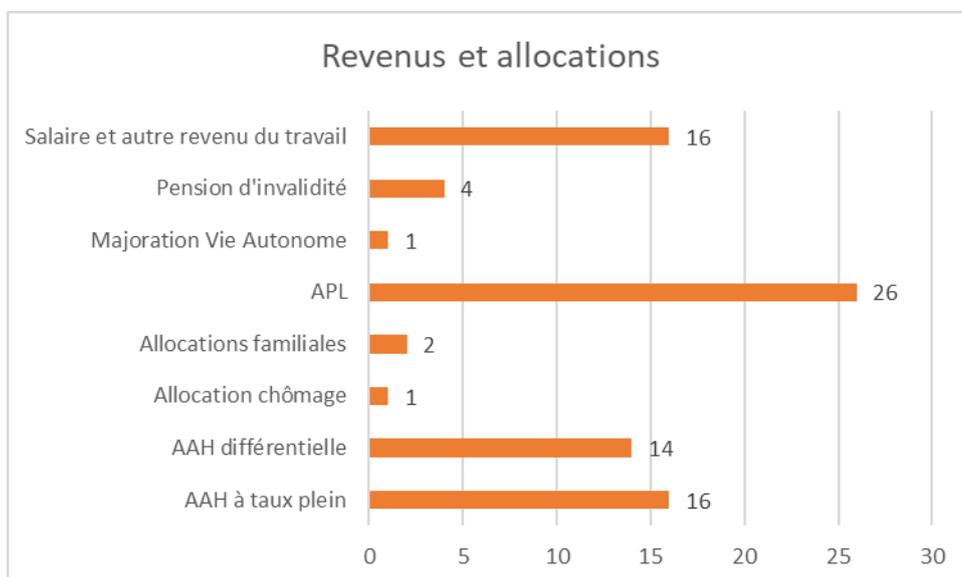
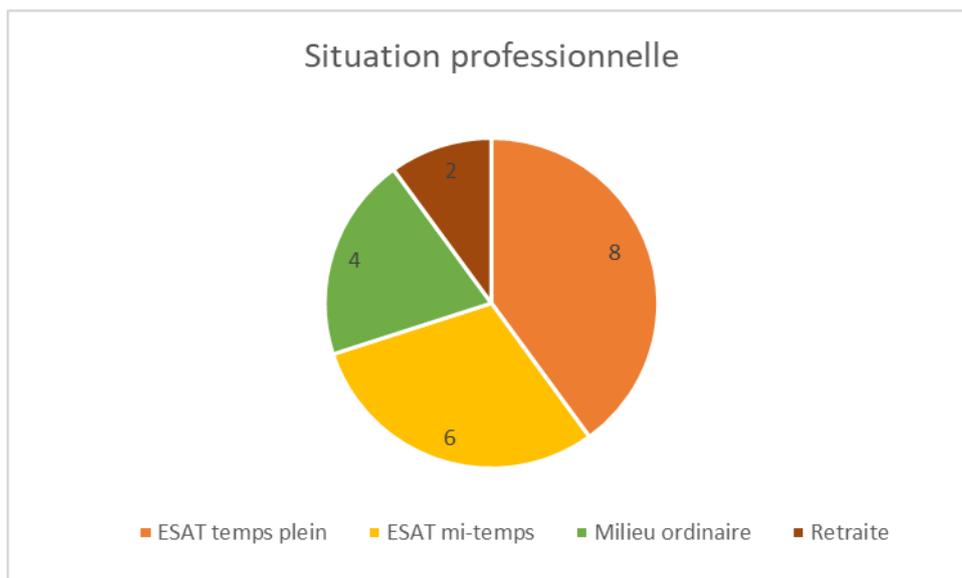
Une grande majorité des usagers accompagnés vivent en logement autonome, en appartement pour la majorité.

Un grand nombre d'entre eux sont locataires.

2 personnes vivent en famille ou hébergé chez un tiers.

4 autres en résidence accueil, l'implantation géographique des structures de l'apatph permet de faciliter le travail en partenariat et la complémentarité des services.

5/ SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES DES USAGERS



La présence nombreuse de personnes travaillant à l'ESAT est dû à la proximité « ESAT/SAVS » sur les 2 sites. Le SAVS est de ce fait très bien identifier et forcément plus sollicité.

Nous pouvons également plus facilement amener les personnes accompagnées vers un retour en emploi, par le biais d'une visite à l'ESAT, mise en place de stage...

Certaines personnes travaillent à temps partiel afin de leur permettre de gérer leur quotidien et de maîtriser la fatiguabilité liée au handicap.

Le rythme du travail étant compliqué et pas toujours facilité par la prise de traitement lourd.

Les personnes sans activités sont soit dans un projet d'accès au milieu protégé soit dans l'incapacité de travailler de par leurs pathologies.

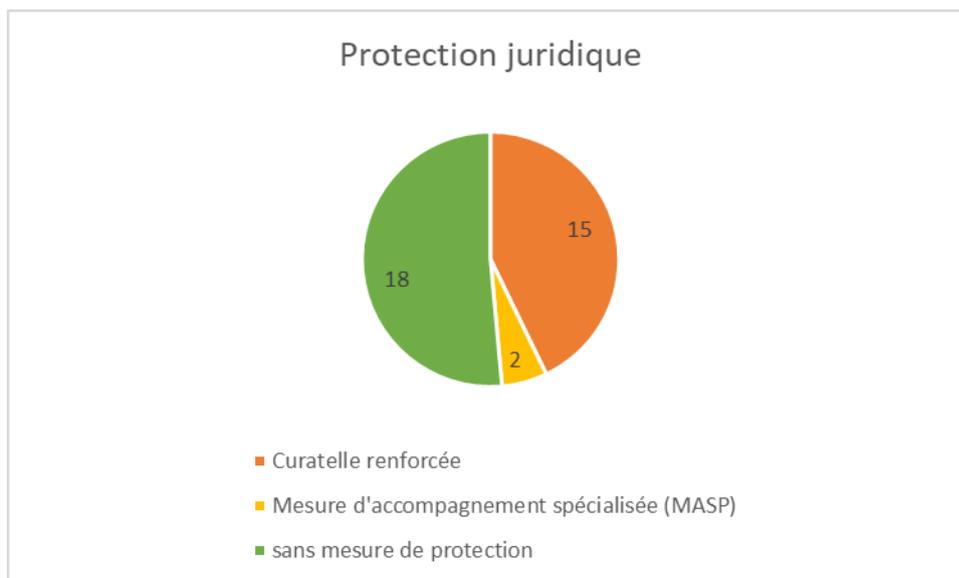
Les plus jeunes se confrontent à la recherche d'emploi dans le milieu ordinaire, avec toutes les difficultés sociétales que cela comprend. Il est important de travailler le partenariat avec les professionnels de l'insertion professionnelle pour ne pas que les personnes se démotivent et s'éloignent de l'accès à l'emploi et/ou la formation.

Une majorité des personnes accueillies bénéficient de l'AAH à taux plein ou d'un complément d'AAH par exemple lorsqu'ils sont en ESAT.

Certains ayant connu une activité en milieu ordinaire avant de se trouver en situation de handicap perçoivent une pension d'invalidité.

De nombreuses démarches administratives en lien avec les ressources sont nécessaires, dossier de demande d'aide (APL, Prime d'activité...), renouvellement dossier MDPH (AAH), déclaration trimestrielle (prime d'activité, pension d'invalidité...). Ce qui peut nécessiter beaucoup de temps de rendez vous avec les usagers.

De plus, les usagers qui sont en activité ne sont disponibles qu'en fin de journée, et donc sur des créneaux identiques. Avec toutes les difficultés que cela implique pour les démarches auprès des organismes après 17h.



Une majorité de personnes accompagnées n'ont pas de mesure de protection, ce qui implique de nombreuses démarches administratives et accompagnement dans la gestion du budget.

Les personnes sous curatelle renforcée nécessitent pour le SAVS, des rendez-vous réguliers avec les partenaires. Le travail en partenariat est nécessaire afin de faciliter les démarches.

2 personnes accompagnées par une MASP à ce jour, se dirigent vers la mise en place d'une curatelle renforcée.

Le SAVS peut également permettre une levée de curatelle, quand la personne montre un intérêt à reprendre en main les démarches et son budget. Ce projet est travaillé conjointement avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs qui travaillent alors plus à l'automatisation du majeur protégé, qu'à sa « simple » gestion.

II - LES MOYENS

1 / LE PERSONNEL

Le service fonctionne avec 2 ETP de formation Educatrice spécialisée et Conseillère en Economie Sociale Familiale. Une troisième professionnelle intervient également sur trois situations sur le secteur d'Aubenas, alors que son bureau est basé à Privas.

Une cheffe de service coordonne l'équipe.

2 / LES LOCAUX

Le bureau du SAVS de Lavilledieu est situé au 310 chemin des roquelles, dans la zone artisanale. Il est à proximité de l'ESAT de Lavilledieu. Nous sommes, de ce fait très en lien avec eux car certaines personnes accompagnées par le SAVS travaillent également à l'ESAT.

Le SAVS de Coucouron est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT et de la Résidence Accueil. Les bureaux sont excentrés du village.

La situation géographique nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des magasins, notamment dans les départements limitrophes.

Il bénéficie également d'un bureau, au pôle administratif de l'APATPH à Aubenas. Ce qui permet de couvrir un plus large territoire.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu, dans les locaux du SAVS, au domicile de la personne, ou par le biais d'accompagnements sur l'extérieur.

3 / LES SUPPORTS/OUTILS

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le service.
- Le **dossier de candidature** dans lequel est présentée la personne, sa situation et sa demande, afin de la présenter à la commission d'admission chaque mois.
- Le **livret d'accueil** est remis à la personne dès son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement**, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le **document individuel de prise en charge**, contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).
- Une **fiche d'évaluation des besoins** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires. Celle-ci est complétée lors de la première rencontre avec la personne.

➤ Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'utilisateur.

Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'utilisateur, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. Il prend la forme d'un document de référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans ou dès que la situation évolue.

➤ Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administrative et technique) formalisées, organisées et actualisées.

La fonction du dossier est :

- assurer la mémoire des actions entreprises
- permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le logiciel Mediateam a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

➤ Les **dossiers thématiques** réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...).

➤ Les **fiches signalement maltraitance**

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris la violence sexuelle.

La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

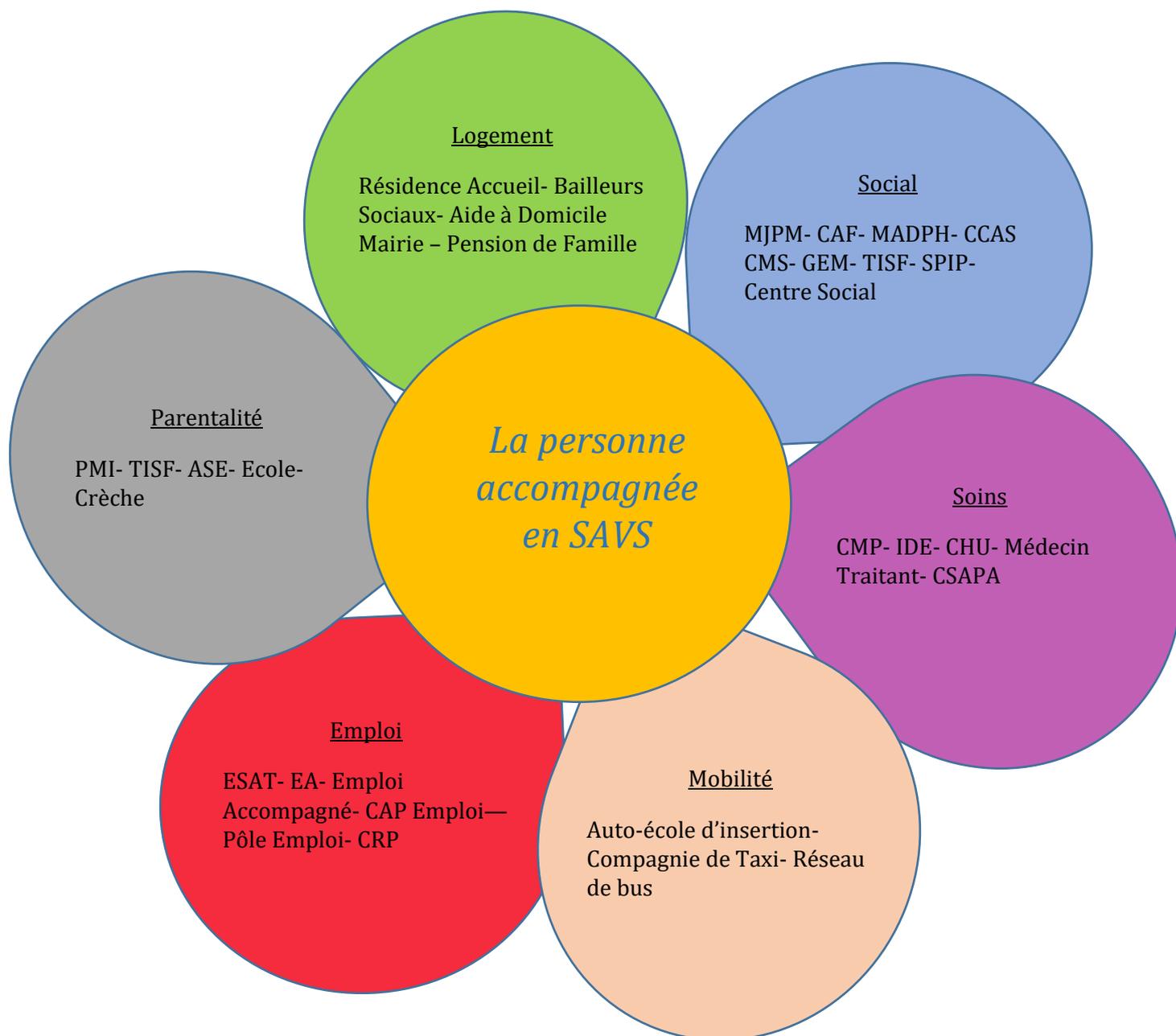
Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueillent de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

➤ Les **fiches signalement d'événements indésirables** qui viennent acter un événement marquant tant pour l'utilisateur ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solution.

➤ Les **fiches traitements des réclamations** destinées aux usagers, les familles, les partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.

➤ L'**enquête de satisfaction** afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

- Les **réunions sociales** trimestrielles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la cheffe de service. C'est un temps d'échange autour de thématiques communes, de la pratique professionnelle et sur les généralités de fonctionnement du service. Ce temps est nécessaire au vue de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'usager.
- Les **réunions sociales de site** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux de chaque site et la cheffe de service. Lors de ces réunions, les situations particulières ou nécessitant une réflexion commune sont abordées, une commission d'admission et validation des projets personnalisés.
- La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la cheffe de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur. Cette commission se déroule généralement lors des réunions sociales de site. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réorientent vers les services en vigueur.
- Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : Permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques.
- Les **Réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par mois en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets personnalisés fait avec les usagers, et d'offrir une réflexion pluridisciplinaire.



Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chacune des situations ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité, et d'apporter un accompagnement dans sa généralité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « *l'autonomie et l'insertion dans la cité* », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut le solliciter.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

III - L'ACCOMPAGNEMENT

« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »

A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies et ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

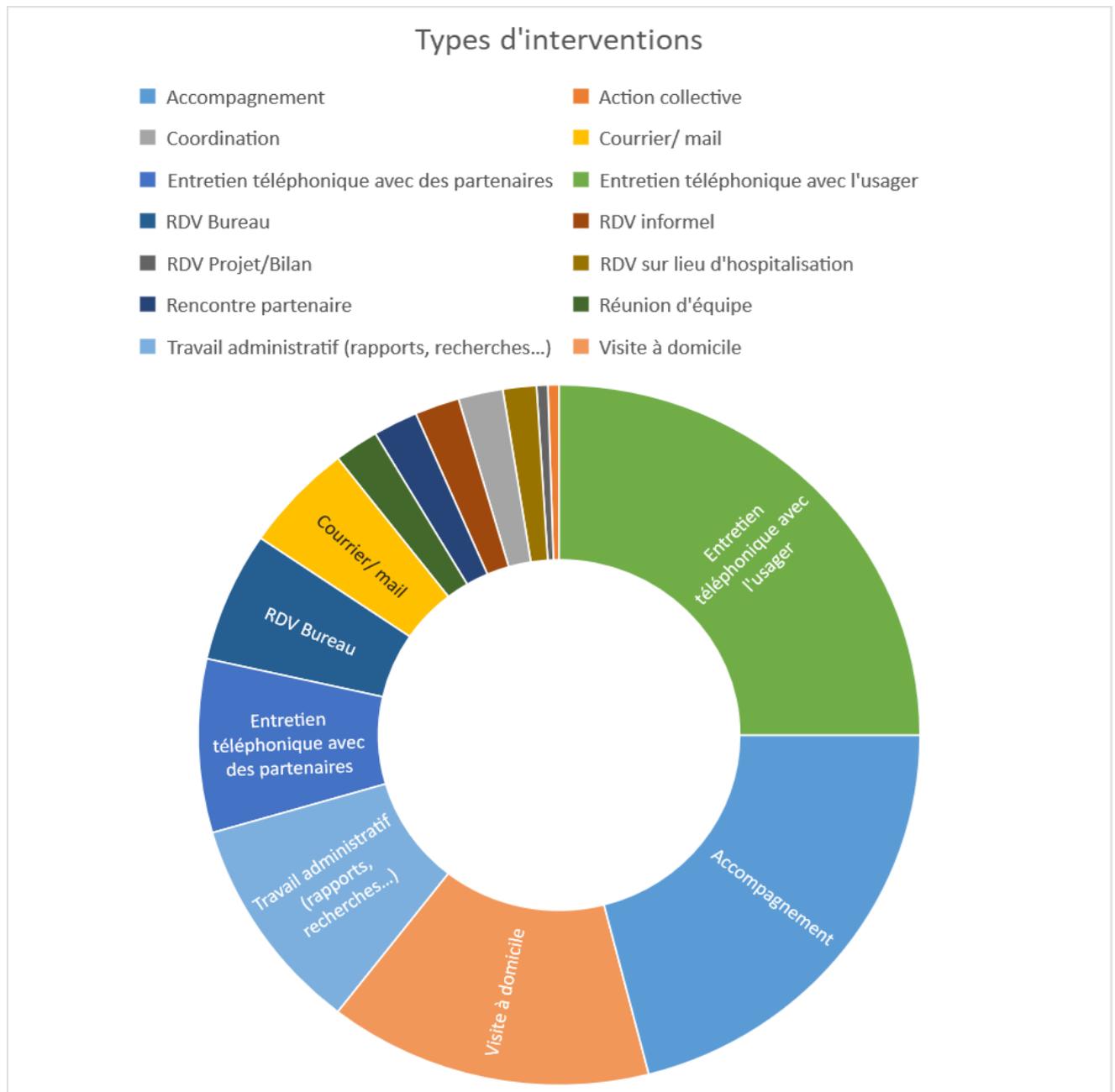
- La **place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix.
- Un **accompagnement global** : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- La **coordination** : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente par morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents.

 **Le SAVS assure une mission essentielle qui est celle de la coordination de parcours de l'utilisateur.**

Les référents éducatifs sont les interfaces du travail en réseau avec les partenaires. Ils sont les garants de la mise en place du projet personnalisé de chaque personne accompagnée.

Les missions de coordination s'appuient sur une vision globale des diverses interventions à coordonner. Elles permettent une plus grande réactivité et plus de flexibilité dans l'accompagnement de la personne.

1/ LES INTERVENTIONS



a/ Les visites à domicile

La visite à domicile représente une part importante des interventions auprès des usagers. Il paraît difficile de réaliser un accompagnement vers l'autonomie de la personne, sans être dans son quotidien de vie.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention. Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé « on ne s'y invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps, le domicile « *donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale.* »¹

« *La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. À tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet.* »²

De ce fait, les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « *dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité.* »³. Nous pouvons observer cela au début de la prise en charge de la personne. Il est important de laisser le temps de créer entre les professionnel(les) et la personne accompagnée.

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne. Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions. Le domicile peut refléter psychique l'état de la personne.

« *Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser.* »⁴

b/ Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent une part moins importante du travail en SAVS.

Les rencontres au bureau sont souvent de plus courte durée et souvent non programmées. Elles permettent aux usagers de solliciter le SAVS sans avoir forcément pris de rendez-vous. On observe plus de rendez-vous au bureau pour les personnes présentes sur le site du bureau (usagers ESAT, locataires RA...)

Les rencontres au bureau permettent d'être à l'écoute des usagers, de traiter une démarche administrative ou encore de contacter un partenaire, d'avoir un accès Internet si besoin ...

c/ Les accompagnements

Le SAVS réalise beaucoup d'accompagnements vers l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation des transports, visite entreprise, etc).

Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

¹ 27Elian Djaoui Intervenir à domicile Edition ENSP année 2004 p15

² 39Jean-Paul Lanquetin et Philippe Quinet Santé mentale 170 septembre 2012 page 61

³ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

⁴ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

De part le territoire isolé de COUCOURON, les accompagnements dans le cadre du suivis SAVS des personnes, demandent à se déplacer dans les départements limitrophes. En effet, l'implantation du site de COUCOURON amène à travailler avec les services et partenaires des départements voisins, notamment à LOZERE et la HAUTE-LOIRE.

Par exemple, les accompagnements médicaux se font généralement sur Le PUY-EN-VELAY plutôt qu'AUBENAS, tout comme les accompagnements dans le cadre de la mobilité, des achats du quotidien, par gain de temps. (40 minutes pour Le PUY-EN-VELAY contre 1h15 pour aller à AUBENAS).

d/ Autres types d'interventions

En SAVS il existe également d'autres types d'interventions, indirectes mais néanmoins nécessaires.

-Le travail administratif (dossiers MDPH, renouvellement, aide aux ouvertures de droits/ou leurs maintiens, création espace personnel administratif, aide aux déclarations d'impôts...) prend une part très importante dans le travail au quotidien.

De même que les échanges mails et rédactions de courriers.

-Les rencontres partenaires pour permettre le lien autour de la situation de l'utilisateur est également primordial pour un travail en partenariat efficace et cohérent.

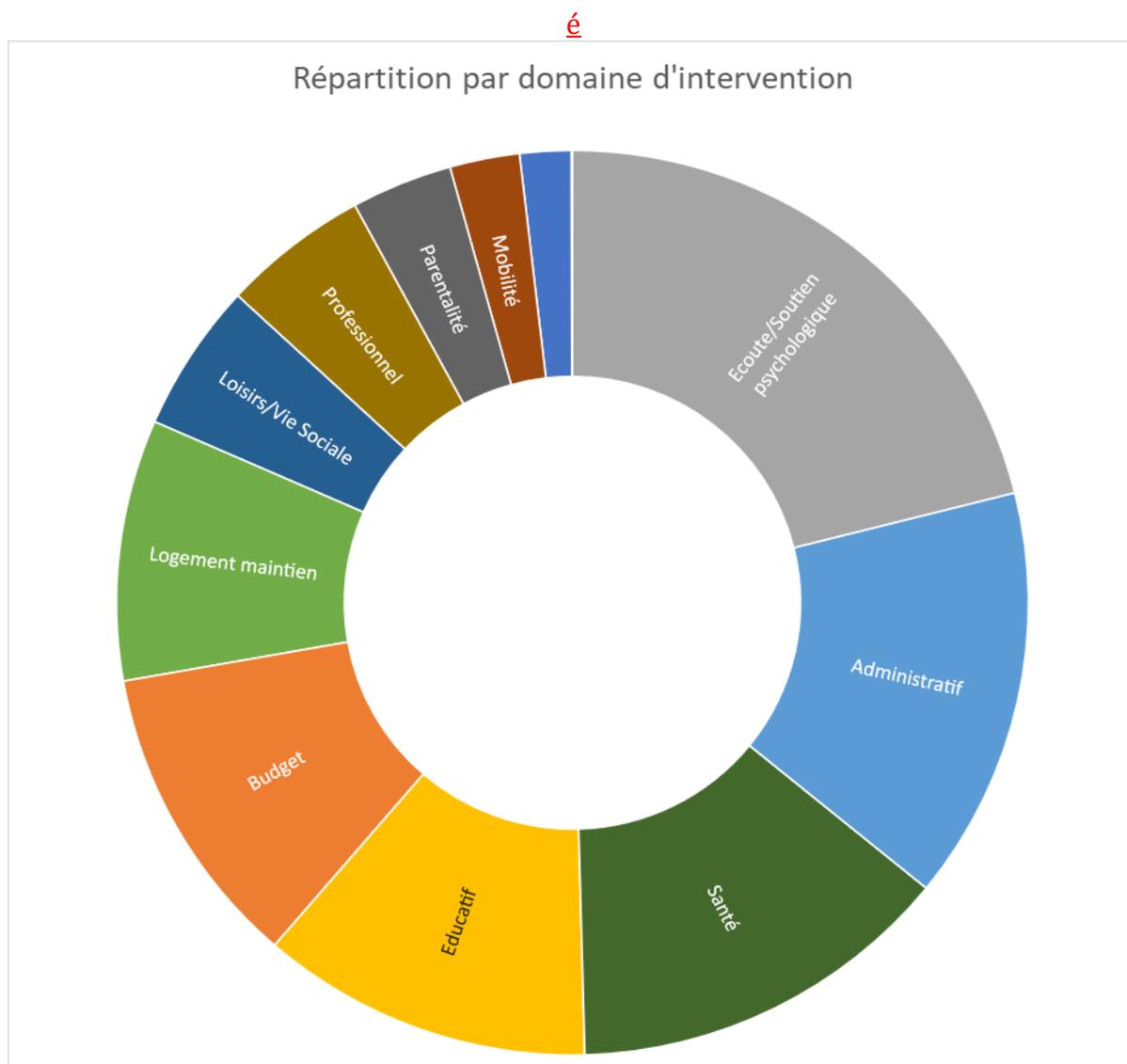
-Les rendez-vous sur les lieux de stage, de travail ou d'hospitalisation permettent également de faire du lien entre les différents acteurs qui gravitent autour des usagers.

-Enfin la coordination en interne permet également d'échanger, de trouver des solutions, de partager des informations.

Et enfin, les entretiens téléphoniques avec les usagers, qui peuvent prendre beaucoup de temps mais qui restent nécessaires à la création du lien, au phase d'écoute, au repérage des difficultés, à l'orientation vers des partenaires quand nous mettons en place les relais en fin de suivi.

2/ LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT

DOMAINES ACCOMPAGNEMENT



Le SAVS peut intervenir sur des domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrira au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge plus conséquente. Cette période demande de réaliser un travail de mise en relation avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'utilisateur sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Cela nécessite en moyenne 2 visites à domicile par semaine. De plus, un besoin important de soutien relationnel se fait sentir durant cette période.

◆ Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une visite à domicile par semaine, voire tous les 15 jours selon les besoins et les demandes de la personne.

Observation des différents axes d'accompagnement :

➤ **Santé :**

Cet axe représente une partie conséquente des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées, sont des personnes pour qui il est bien souvent nécessaire :

-d'amener vers le soin (car bien souvent oublié dans un parcours d'errance)

Ou -de continuer d'accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier.

Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans le domaine de la santé. Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne.

Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin ; faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi .

Il est également important de noter la complexité pour beaucoup de personnes d'accéder à une prise en charge médecin généraliste. L'Ardeche n'est pas épargnée par le désert médical et cette situation peut mettre en danger certaines personnes par la non prise en charge médicale de base, mais aussi, par le manque d'orientation (dossier MDPH).

➤ **Gestion administrative :**

La gestion administrative nécessite une part importante dans le suivi des usagers.

La mise en place des droits, de leurs maintiens mais également pour l'autonomisation dans les démarches.

- le classement des documents et explication de leur contenu ;
- le soutien à la rédaction de courrier ;
- l'ouverture des droits (CAF, MDPH...) ;
- les démarches auprès des organismes...

➤ **Logement (accès et maintien) :**

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- quitter l'hébergement familial,
- évolution du handicap,
- environnement malsain,
- procédure d'expulsion,
- logement indécent,
- départ de la Résidence Accueil
- désir de changement

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide-ménagère, société de déménagement, électriciens...).

➤ **Gestion du budget**

L'aide à la gestion du budget fait également partie des interventions du SAVS.

Sur l'année 2023, 15 d'entre elles, bénéficiaient d'une mesure de protection juridique, contre 18 personnes sans.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire, apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est finalement pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes qui apprennent à gérer leurs budgets avec de faibles ressources (avant mise en place de l'AAH, droit RSA impossible avant 25 ans sauf si un enfant à charge).

Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

➤ **Insertion professionnelle**

Pour l'année 2023, nous observons une constance dans les interventions qui ont portées sur l'insertion professionnelle. A noter, l'arrivée sur le bassin albenassien du dispositif de l'emploi accompagnée qui un appui pour les équipes SAVS.

➤ **Aide éducative dans la vie quotidienne :**

Ce domaine représente une part importante de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente la moitié de l'aide éducative apportée.

Nous créons également de nombreux outils éducatifs pour aider la prise d'autonomie des usagers, ce qui nécessite un temps administratif important, car il faut sans cesse s'adapter à la personne et à ses difficultés.

➤ **Socialisation :**

On peut constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public ayant un handicap psychique, la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'être en capacité de se positionner en tant que sujet et ainsi de s'insérer dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, la conscience de cette relation n'est pas toujours une évidence.

Dans ce sens, le SAVS a accompagné des personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- la recherche d'activités occupationnelles,
- l'accès à la culture,
- le travail autour de la citoyenneté,
- La mise en place de temps collectifs,
- l'éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.

➤ **Mobilité**

A la vue des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement essentiel. Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire.

d/ Les actions collectives

Durant l'année 2023, l'équipe a mis en place des actions collectives.

Une sortie conviviale en fin de journée a eu lieu au Parc de Vals courant du mois de juillet. Un temps de jeux extérieures (molki, pétanque...), marché nocturne suivi d'un pique-nique partagé.

Une journée autour du Festival du jeu à UCEL a eu lieu à l'automne 2023 avec un pique-nique. Cette journée a eu lieu sur un samedi avec les résidences accueil. Les actions collectives sur le week-end offrent souvent aux personnes accompagnées de rompre avec le rythme habituel.

Aussi, une sortie collective sur la Marché de Noël d'Aubenas a été proposée aux personnes suivies en fin de journée. Cette action a permis de marquer la fin de l'année civile, et aux personnes accompagnées par le service de se rencontrer.

Sur le site de Coucouron, une action collective s'est également mise en place lors de la période de Noël, avec un repas partagé entre usagers ESAT, Résidence Accueil et SAVS. Cette action collective est un temps fort du SAVS basé à Coucouron et un temps très apprécié par les personnes accompagnées.

Ces temps conviviaux permettent de voir les personnes sur un temps plus informel et offrent divers échanges en groupe. Cela ouvre, parfois la discussion pour les temps individuels qui ont lieu par la suite. Ces temps en groupe sont intéressants pour travailler la socialisation.

Aussi, des temps partagés peuvent être proposés aux personnes accompagnées par le SAVS, notamment aux plus isolées. En effet, ces temps dits partagés se caractérisent par des petits temps informels en collectif restreint, comme une sortie cinéma avec deux usagers, un temps repas lors d'un anniversaire, des temps sportifs (promenade, piscine ...), un moment convivial lors des fêtes de fin d'année ; l'objectif principal de ces temps partagés est de rompre l'isolement des personnes tout en leur permettant de découvrir de nouvelles activités, de faciliter leur accès, de façon à ce qu'elles puissent les reproduire en toute autonomie par la suite.

GLOSSAIRE

AAH – allocation adulte handicapé

APL – aide pour le logement

CAF – caisse allocation familiale

CDI – contrat à durée indéterminée

CESF – conseillère économie social familiale

CHRS – centre hébergement de réinsertion sociale

CMP – centre médico psychologique

CMS – centre médico social

CRP – centre de rééducation professionnelle

DIPC – document individuel de prise en charge

EA – entreprise adaptée

ESAT – établissement spécialisé d'aide par le travail

ETP – équivalent temps plein

GEM – groupe d'entraide mutuelle

IME – institut médico psychologique

IREPS - instance régionale d'éducation et de promotion santé

MDPH – maison départementale des personnes handicapées

RA – résidence accueil

RBPP – recommandation des bonnes pratiques professionnelles

RSA – revenu de solidarité active

SAMSAH – service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé

SAVS – service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD - service d'éducation spéciale et de soins à domicile